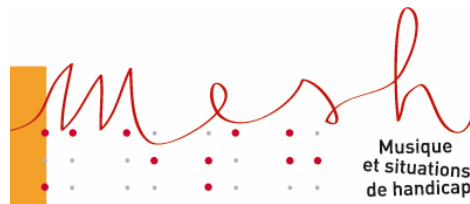


Programme de formation professionnelle

Le référent handicap en établissement d'enseignement artistique

En partenariat avec l'association MESH



PUBLIC CONCERNE :

Directeur et directrices et cadres en charge d'établissement d'enseignement artistique, référent et référente handicap, enseignant et enseignante artistiques, dumistes, agent et agente de collectivités territoriales

PREREQUIS :

Être concerné.e dans sa pratique professionnelle par cette question du référent handicap en établissement d'enseignement artistique

OBJECTIF GÉNÉRAUX :

Dans une volonté de justice et de cohésion sociales, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances donne obligation d'assurer l'accès des Établissements Recevant du Public aux personnes handicapées. La sollicitation croissante des établissements d'enseignement artistique pour accueillir des élèves en situation de handicap a fait émerger une nouvelle activité au sein de leurs équipes pédagogiques : celle du "référent handicap". Cette nouvelle identité professionnelle suscite de multiples interrogations : quels rôles, quelles missions, quel statut au sein de l'établissement ? Quelles compétences développer et quelles ressources mobiliser pour accueillir les élèves handicapé.e.s dans les meilleures conditions ? Cette formation permettra aux stagiaires



Programme de formation professionnelle

d'appréhender la diversité des missions du référent handicap et des actions qu'il peut mettre en place.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Cerner l'identité professionnelle du référent handicap : rôle, statut, missions.
- ✓ Appréhender les différentes compétences requises du référent handicap.
- ✓ Disposer d'outils et de ressources pour proposer un accueil adapté à l'élève handicapé.
- ✓ Développer sa capacité à assurer des missions de suivi, de coordination et d'accompagnement auprès des professionnels et des familles.

CONTENU DE LA FORMATION :

Déroulé

Jour 1 : L'identité professionnelle du «réfèrent handicap» et les démarches d'accueil des élèves handicapé.e.s

- ✓ Rappel du contexte législatif relatif à l'accessibilité culturelle
- ✓ Définition du concept de «réfèrent»
- ✓ Identification du rôle et des missions du référent handicap en établissement d'enseignement artistique
- ✓ La démarche de communication préalable : vers une information adaptée
- ✓ Concevoir les démarches d'accueil pour un élève handicapé ou groupe d'élèves handicapés

Jour2 : Les missions de suivi, de coordination et d'accompagnement du référent handicap

- ✓ Repérer les différents partenaires impliqués dans la mise en place et la réalisation d'un projet pédagogique adapté
- ✓ Assurer les conditions de suivi(s), coordination(s) et accompagnement(s) au sein de ce système
- ✓ Formaliser des fiches méthodologiques
- ✓ Identifier les actions et les partenariats du référent pour favoriser l'accessibilité artistique
- ✓ La fiche de mission du référent

Synthèse et bilan du stage

Méthodes pédagogiques

Apport d'éléments théoriques et témoignages d'action.

Mises en situation pratiques suivies de temps d'échanges et d'analyse.

Documents pédagogiques fournis aux stagiaires



Programme de formation professionnelle

Remise aux stagiaires du livret pédagogique d'accompagnement «Le référent handicap en établissement d'enseignement artistique»

MODALITES D'EVALUATION :

Un questionnaire sera transmis aux stagiaires en amont de la formation afin de cerner leur niveau et de cibler la formation au plus près de leurs attentes. Un questionnaire de bilan et un temps de retour collectif en fin de formation permettront de faire un bilan sur l'action, les compétences acquises, les points restant à travailler.

La validation des acquis de la formation et de la compréhension des problématiques abordées se fera durant la formation par la ou les formatrice.s, via des mises en situation pratiques et des temps d'échanges et d'analyses.

FORMATEUR.RICE.S :

Agnès Kléman de l'association MESH

Professeure de formation musicale et référente handicap

DATE(S) ET HORAIRES :

9 et 10 mai 2022, de 9h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30

Soit 2 jours et 12 heures pédagogiques.

LIEU :

Formation à distance, via le logiciel Zoom

PARTICIPANTS :

Minimum : 8

Maximum : 15

N'hésitez pas à nous solliciter pour un aménagement de la formation en raison d'un handicap ou autre situation particulière. Nous chercherons les solutions les plus adaptées, si nécessaire avec des organismes spécialisés.

Nous contacter : elsa.landreau@culturelab29.fr ou 02 98 98 09 49